

A l'attention des professionnels du droit de la famille

Paris, le 17 juin 2026

Objet : Consensus parental au Tribunal judiciaire de Paris — Un appel à votre engagement

Chères Toutes, Cher Tous,

Nous vous annonçons le lancement, à compter d'octobre 2026, de l'expérimentation du **consensus parental** au sein du service des affaires familiales du Tribunal judiciaire de Paris.

Si nous vous écrivons, c'est parce que le succès de cette démarche repose, plus qu'aucune autre, sur l'engagement de toutes et tous.

Le consensus parental n'est pas une procédure parmi d'autres. Elle permet un traitement plus rapide du dossier. Elle implique une étroite collaboration entre le juge et l'avocat dont le rôle est essentiel.

Sa connaissance fine du dossier, sa relation de confiance avec son client, sa capacité à porter la parole d'une partie tout en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, sont autant de leviers déterminants pour la réussite du processus.

Nous faisons donc directement appel à vous pour vous saisir de cette procédure et prendre part à cette pratique.

Concrètement, cela suppose :

- De prendre connaissance des outils mis à votre disposition (notice, vidéos, grille d'éligibilité) : <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/requetes-jaf-et-consensus-parental>
- D'identifier, parmi les dossiers que vous traitez, ceux qui pourraient utilement bénéficier de cette procédure ;
- De déposer une requête conforme aux modèles qui vous seront adressés étant précisé que la première audience est fixée le 7 octobre 2026 ;
- De vous associer aux échanges de pratiques qui seront organisés tout au long de l'expérimentation ;
- De suivre au besoin l'une des formations qui vous seront proposées dans les prochaines semaines.

Nous avons la conviction que cette démarche contribuera à transformer la manière dont la justice familiale accompagne les séparations parentales, dans l'intérêt supérieur des enfants concernés.

Nous comptons sur votre engagement à nos côtés et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles les plus distinguées.

Monsieur Peimane Ghaleh-Marzban
Président
Tribunal judiciaire de Paris

Madame Hebrard
Vice-présidente aux affaires familiales
du Tribunal judiciaire de Paris

Madame Carine Denoit-Benteux
Vice-bâtonnière
du Barreau de Paris